

L'ajournement

La motion souligne clairement comment le gouvernement a refusé d'agir. Il n'a pas voulu donner suite aux recommandations du groupe parlementaire sur la réforme des pensions. Il n'a pas consenti les \$102 par mois d'augmentation du supplément de revenu garanti. Il a plutôt opté pour une hausse, encore à venir, de \$25 le 1^{er} juillet et une autre, aussi à venir, de \$25 le 1^{er} décembre. Il donne, avec beaucoup de retard, la moitié de ce que ce groupe multipartite avait réclamé. En accordant seulement la moitié de ce qui est requis, le gouvernement ne répond pas aux besoins des prestataires. Nous n'avons pu résoudre le problème des personnes âgées de 60 à 65 ans. D'une certaine manière, ce sont les plus malchanceuses. Celles-là en particulier sont tombées dans l'oubli.

On n'a prévu aucune disposition pour les bénéficiaires des allocations du conjoint et ceux dont le conjoint est décédé avant d'avoir atteint 65 ans. Tous les veufs et les veuves ayant entre 60 et 65 ans devraient être admissibles à ce supplément. Personnellement, je préconise que l'âge soit ramené à 55 ans.

Enfin, dans les quelques moments qui me restent, je voudrais plaider en faveur de la participation des conjoints au foyer aux régimes de pensions. Les femmes qui sont demeurées à la maison ont largement contribué à bâtir le Canada. Et en période de restrictions, leur présence au foyer est d'autant plus nécessaire. Ces femmes ont acquis le droit à une pension en leur nom propre et la Chambre doit examiner cette question en toute priorité. Voilà pourquoi j'appuie de tout cœur la motion qui invite le gouvernement à modifier ses priorités pour étudier de toute urgence la réforme des pensions.

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PARIS COLLECTIFS—LES PARIS SPORTIFS—LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE MÉDICALE. B) ON DEMANDE UN PLAN QUINQUENNAL DE FINANCEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Le 8 mai, comme en fait foi le harsard aux pages 3503 et 3504, j'ai demandé au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur combien d'argent provenant des paris sportifs, on affecterait à la recherche médicale.

Quand le gouvernement a présenté à la Chambre le projet de loi C-95 tendant à établir les paris sportifs, il savait qu'il s'engageait dans une voie jonchée d'obstacles, car il tentait de reprendre en main les loteries et les paris. A ce moment, le gouvernement a estimé nécessaire de donner à son entreprise une dimension morale. Il avait besoin d'une bonne raison pour justifier son retour sur ce terrain. Tout à fait dans la tradition libérale, il s'est emparé d'une idée qui à première vue paraissait excellente, mais qui à la réflexion est aussi stérile que ses promesses. Le gouvernement a déclaré que les bénéfices réalisés grâce aux paris sportifs serviraient d'abord à honorer ses

obligations à l'égard des Jeux olympiques de Calgary qui doivent se dérouler en 1988. Il est intéressant de noter que lorsque le comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary a proposé que Calgary soit l'hôte de ces Jeux d'hiver, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 200 millions à cette fin, mais sans jamais préciser que cette dépense dépendait de l'établissement de paris sportifs.

Ce n'était pas une raison suffisante pour s'engager encore une fois dans une entreprise de jeux, aussi le gouvernement en a-t-il invoqué deux autres qui lui paraissaient péremptoires. Il a déclaré que les bénéfices provenant des paris sportifs seraient consacrés aux arts et aux organismes culturels, comme les orchestres symphoniques, qui ont toujours un pressant besoin d'argent. De même, le gouvernement afficha une attitude encore plus moraliste en annonçant qu'il consacrerait une partie des bénéfices des paris sportifs à la recherche médicale. Voilà, monsieur le Président, qui donnait une couverture morale à une loi immorale.

Ces paris sportifs ont suscité une énorme controverse au cours des dernières semaines. Comme vous le savez, monsieur le Président, les gouvernements provinciaux ont poursuivi le gouvernement fédéral en justice. Dans certains cas, les gouvernements provinciaux ont débranché les terminaux d'ordinateur installés dans les commerces qui vendaient des billets de Loto 6/49 et de paris sportifs. Les tribunaux ont pris le contre-pied dans certains cas, demandant aux gouvernements provinciaux de rebrancher ces terminaux. Qu'il suffise de dire que le gouvernement a toujours présenté le projet de loterie sportive sous un jour favorable, faisant valoir qu'il permettrait de financer des causes valables comme la recherche médicale.

Cette semaine, le président du Conseil des recherches médicales a comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Je lui ai demandé combien d'argent le gouvernement avait promis au Conseil, en 1984-1985, à même les bénéfices des paris sportifs. La réponse ne m'a pas étonné, monsieur le Président. Il a dit qu'on ne leur avait rien promis du tout. En outre, le Conseil des recherches médicales applique un plan quinquennal parce que dans ce domaine, il faut planifier à long terme. J'ai donc demandé au président du Conseil combien d'argent il touchera des paris sportifs durant son prochain plan quinquennal. Là encore, la réponse était des plus intéressante; il a dit qu'il ne comptait pas recevoir un sou.

J'ai pris note de cette réponse et j'ai interrogé le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Après tout, le projet de loi C-95 a été adopté en dépit des efforts des deux partis d'opposition. J'ai demandé au ministre combien d'argent irait à la recherche médicale en 1984-1985 et durant les cinq prochaines années. J'ai encore eu droit à une réponse des plus intéressantes. Le ministre n'a pas dit non parce qu'il n'a pas eu le courage de le faire. Mais il aurait aussi bien pu dire carrément non, car c'était bien le sens de sa réponse. Il a dit: «Oh, vous savez, nous allons d'abord financer les Jeux olympiques de Calgary. C'est notre priorité. Oui, monsieur le président, nous nous intéressons à la recherche médicale, et oui, nous allons certes financer ce secteur». Cependant, monsieur le Président, il s'est bien gardé de dire quand et de préciser les montants.